

Comité de programmation du GAL des Terroirs du Lauragais Relevé de conclusions du 26 mai 2021

Le comité de programmation du GAL Terroirs Lauragais s'est réuni en séance plénière le mercredi 26 mai 2021 de 17h00 à 18h15, à Castelnaudary, sous la présidence de Philippe GREFFIER.

Membres titulaires présents

23 présents dont 22 membres votants : 14 du collège Public, 9 du collège Privé (cf. feuille d'émargement)
Afin de respecter le double quorum, 6 membres du collège public n'ont pas participé au vote.

Invités

- Président de la CC Lauragais Revel Sorezois : Laurent HOURQUET
- PETR du Pays Lauragais : Gilbert HEBRARD
Sylvie FORESTIER

Equipe GAL : Chef de projet/Coordination : Laurie MILESI - Gestionnaire : Florence JUAN GLENAT

Ouverture de la séance

*Le Président du GAL, Philippe GREFFIER, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.
Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.*

Le Président rappelle à cette occasion que les représentants des projets qui sont présentés au vote ne sont pas habilités à prendre part aux débats ni au vote concernant leur dossier.

Rappel de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Un état d'avancement de la période de transition 2021-2022 :
 - Présentation de la candidature déposée à la Région avec liste des projets complémentaires identifiés et enveloppe sollicitée
 - Recueil de vos avis d'opportunité sur les projets identifiés
2. Le vote des 8 dossiers ayant obtenu un Rapport d'Instruction favorable délivré par la Région
3. Modification de la fiche action 7 : Animation GAL
4. Calendrier de fin de programme et période transitoire

I. Etat d'avancement de la période de transition 2021-2022

Cf. PPT de présentation

Afin d'éviter une année blanche entre deux programmes LEADER, l'Europe prévoit la mise en place d'une période transitoire sur 2021-2022 avec une enveloppe dédiée.

Mi-avril, la région a demandé à l'ensemble des GALs d'Occitanie de remonter leur besoin financier avant le 8 mars pour accompagner les projets complémentaires identifiés sur la période 2021-2022.

L'enveloppe supplémentaire s'élève à 15,1 millions d'euros pour le territoire OCCITANIE –ex Midi-Py (22 GAL), soit 680 000 € en moyenne par GAL.

L'attribution de l'enveloppe, qui était prévue initialement fin avril/ début mai, a été repoussée à la fin de l'été.

Les critères identifiés par le comité de programmation du 10 décembre pour sélectionner les projets qui émergeront sur cette enveloppe sont rappelés :

- Priorité aux projets privés en capacité de respecter le calendrier de fin de programmation
- Sélectionner une dizaine de dossiers complémentaires maximum
- Possibilité de retenir des projets publics dont les dépenses sont < au seuil de déclenchement d'un MAPA

Les 15 projets inscrits dans la candidature nécessitent, en date du 26 mai, une enveloppe de 1, 088 millions d'Euros pour être accompagnés.

A ce stade d'avancement, c'est-à-dire :

- Des dossiers non finalisés (différents niveaux d'avancement ; en attente des confirmations de cofinancements Régionaux, notamment pour les gîtes)
- Sans retour de la Région sur l'enveloppe complémentaire dédié au Lauragais,

le Président Philippe Greffier propose de maintenir l'ensemble des projets identifiés dans la maquette dans l'attente de précisions.

Le comité de programmation valide cette proposition à l'unanimité.

II. Vote des dossiers de demande d'aides validés par le service instructeur de la Région

Présentation de l'opération		SELECTION		Montant FEADER attribué	
Intitulé de l'opération	Bénéficiaire	Note minimale pour sélection	Note attribuée au projet	Montant FEADER	AVIS CP
Sentiers de randonnées	CCLRS	11	12,9	16 543,00	Favorable
Sentiers de randonnées phase 2 et 3	CCPLM	11	12,9	31 146,96	Favorable
développement de l'activité de l'association	EMMAUS	11	18,3	50 000,00	Favorable
Audio-guide	Abbaye école Soreze	11	14,3	17 550,59	Favorable
Résidences territoriales 2018	Arts vivants 11	11	15,7	10 790,80	Favorable
Programme culturel 2020	PETR	11	15,7	33 630,19	Favorable
programme tourisme 2020	PETR	11	15,7	33 425,94	Favorable
Animation GAL 2020	PETR	11		66 620,72	Favorable
TOTAL programmation du 26 mai 2021				259 708,20	

→ **Résultat du vote des membres habilités à voter sur ces 8 dossiers : avis favorable à l'unanimité.**

III - Point sur l'avancement de la programmation 2014-2021 et ajustement de la maquette financière

Fiches action		Enveloppe disponible programme 2014/2020	Montants votés au 26/05/2021		Total montant programmé au 26/05/2021	
			Montant	Nombre dossiers	Montant	Part/ total
FA1	Tourisme nature	1 300 000	47 689,96	2	720 833,25 €	55 %
FA2	Promotion touristique	250 000	33 425,94	1	197 762,03 €	79 %
FA3	Culture	750 000	61 971,58	3	580 368,29 €	77 %
FA4	Economie locale	550 000	50 000,00	1	605 292,14 €	110 %
FA5	Services	355 000			357 021,81 €	101 %
Sous total plan de développement		3 205 000	193 087	7		
FA6	Coopération	125 000			91 076,55 €	73 %
FA7	Animation GAL	420 000	66 620,72	1	318 577,49 €	76 %
Total plan de développement		3 750 000	259 708,20	8	2 870 931,56 €	77%

Le Président précise que le montant programmé sur la fiche action 1 a été diminué de 85 786.20 € suite au dernier comité de pilotage. En effet, depuis cette dernière rencontre, le dossier de Sorèze a été déchu. La raison est qu'une subvention obtenue par la commune de l'ADEME n'avait pas été identifiée dans la convention et qu'elle est remontée trop tardivement (au moment du dossier de paiement et après un premier acompte versé), ne donnant plus la possibilité de procéder à un avenant de la convention.

En complément du tableau présentant les 14 dossiers ayant bénéficié d'un vote d'opportunité lors du dernier copil, le Président présente les 3 dossiers en cours de constitution pour un nouvel avis d'opportunité.

Ces 3 dossiers portés par la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (étude halte de repos, matériel culturel mutualisé et aménagement du centre de loisirs de Besplas) remplacent un projet qui avait obtenu un vote en opportunité favorable lors du dernier comité de programmation : halte de repos au bord du canal du Midi. Ce projet ne pouvant pas arriver à terme dans les délais impartis de cette fin de programme, il est proposé au comité de programmation de le remplacer par ces 3 dossiers.

EPCI	Titre du dossier	Nom du Maître d'ouvrage	Coût TOTAL	Montant FEADER
CCPLM	Etude halte de repos	CCPLM	25 000	12 000
CCPLM	Matériel culturel mutualisé CCPLM 2021	CCPLM	30 000	12 000
CCPLM	Centre de loisir de Besplas	CCPLM	130 000	62 400
TOTAL dossiers à programmer d'ici fin 2021 : nouveaux dossiers pour opportunité				96 400

→ **Résultat du vote** des membres habilités à voter sur ces 3 dossiers en opportunité : avis favorable à l'unanimité.

Au regard des dossiers restant à voter en 2021, le Président présente la maquette prévisionnelle au 31/12/2021 :

FA	Thématiques	Enveloppe	Réalisés/Votés au 31/12/2020		A voter en 2021		Total portefeuille prévisionnel fin 2021		
			Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Part de consommation
FA1	Tourisme nature	1 300 000	14	673 143	5	250 915,95	19	924 059	71%
FA2	Promotion touristique	250 000	5	164 336	2	68 425,94	7	232 762	93%
FA3	Culture	750 000	20	514 339,65	8	136 301,02	28	650 641	87%
FA4	Economie locale	550 000	15	555 292	5	386 599,23	20	941 891	171%
FA5	Services	355 000	4	357 022	2	76 239,15	6	433 261	122%
FA6	Coopération	125 000	3	91 077	1	12 000,00	4	103 077	82%
FA7	Animation GAL	420 000	5	251 957	2	129 620,72	7	381 577	91%
Total		3 750 000	66	2 607 166	25	1 060 102,02	91	3 667 268	98%

Il précise qu'un projet de l'enveloppe complémentaire pourrait glisser sur cette fin de programme afin de finaliser la consommation de l'enveloppe.

III. Modification de la fiche action ingénierie et animation GAL

Rappel des 3 axes de travail sur cette période transitoire 2021-2022

1- Fin de programme 2014/2020 :

- une **15aine de dossiers d'aide** à voter pour 2021 (en plus des 8 votés aujourd'hui), lors de deux prochains comités de programmation, en septembre et décembre 2021
- **51 dossiers de paiement** à traiter,
- La participation à l'évaluation régionale du programme 2014-2022

2- Période transitoire 2021/2022 :

Accompagner les projets identifiés en fonction de l'enveloppe allouée (finalisation des projets et recherche des cofinancements, dépôts demande d'aide, vote en comité de programmation, dossiers de paiement)

3- Préparation du futur programme 2023/2027 :

- concerter avec tous les partenaires locaux publics/privés
- élaborer, d'ici à fin 2021, la nouvelle stratégie de développement du GAL, en lien avec les projets de territoire des EPCI et du PETR.

Proposition : inclure dans la fiche action 7 la possibilité de faire appel à une prestation extérieure dans un contexte de charge de travail importante pour l'équipe du GAL

→ **Résultat du vote** des membres habilités à voter : avis favorable à l'unanimité.

Mme ROS NONO prend demande s'il est possible de rajouter un projet sur l'enveloppe transitoire.

Le Président Greffier indique que les projets identifiés dans cette période sont inscrits sur une liste d'attente afin d'être accompagnés et inscrits soit sur l'enveloppe transitoire soit sur le futur programme, en fonction de leur avancée et de l'enveloppe de transition qui sera obtenue.

Un échange entre le porteur de projet et l'équipe technique du GAL permettra de préciser l'accompagnement pour ce projet.

Serge Serrano prend la parole pour remercier le travail réalisé sur l'ensemble du programme, qui a permis une consommation de l'enveloppe satisfaisante et ainsi l'accompagnement de nombreux projets sur le territoire.

Après avoir remercié l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Philippe GREFFIER lève la séance à 18h15.

Fait à Castelnaudary, le 26 mai 2021



Le président du GAL, Philippe GREFFIER